



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1267

Approbation et autorisation de signature d'un contrat tripartite de sous mise à disposition d'un local à titre gratuit, situé 11 rue Turenne à Lyon (3ème arrondissement) au profit du Centre Social Bonnefoi sis 5 rue Bonnefoi - 69003 Lyon et de l'association "L'Olivier des Sages" sise 8 rue de l'Epée - 69003 Lyon - Ensemble immobilier n° 03342

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1267 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT TRIPARTITE DE SOUS MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A TITRE GRATUIT, SITUE 11 RUE TURENNE A LYON (3EME ARRONDISSEMENT) AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL BONNEFOI SIS 5 RUE BONNEFOI - 69003 LYON ET DE L'ASSOCIATION "L'OLIVIER DES SAGES" SISE 8 RUE DE L'EPEE - 69003 LYON - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 03342 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre social Bonnefoi est né de l'initiative d'habitants mobilisés pour une meilleure qualité de vie dans le quartier de la Guillotière, dans le respect de son histoire et de son identité. Il a ouvert ses portes en 2006 avec le soutien de la Ville de Lyon et de la CAF du Rhône.

Il développe des initiatives pour favoriser les prises de conscience, l'autonomie, la responsabilisation, le développement personnel et l'intelligence collective : lutter contre l'illettrisme et contre la fracture administrative ; développer la démocratie participative sur les questions de cadre de vie, de logement, de précarité énergétique et d'urbanisme ; passer du multiculturel à l'interculturel.

Les actions s'organisent autour de quatre grands axes : la famille, l'enfance, l'accès aux droits et l'insertion, le développement social et culturel. La plus grande part des autres actions sont animées par une soixantaine de bénévoles : accès aux droits, ateliers socio-linguistiques de français, aide à la scolarité, événements culturels et festifs, rencontres et débats, activités de bien-être ou de loisirs, en partenariat avec de nombreuses associations.

L'Association l'Olivier des Sages a pour objet de lutter contre l'isolement, faciliter la cohésion sociale, la solidarité et le vivre ensemble avec et pour un public vieillissant, retraité ou proche de la retraite, hommes et femmes, notamment issus de l'immigration ou migrants.

Elle propose quatre types d'activités :

- informer, orienter et accompagner des personnes dans leurs démarches quotidiennes d'accès aux droits, à l'éducation et aux soins ;
- proposer et animer des activités culturelles, pédagogiques et intergénérationnelles afin de travailler sur les transmissions entre jeunes et aînés ;
- gérer une épicerie sociale et solidaire, actions favorisant la solidarité à travers une aide alimentaires en Épicerie Sociale et Solidaire ;
- faciliter l'insertion par le logement ou l'hébergement des personnes défavorisées.

Dans le cadre du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, l'Olivier des Sages et le Centre social Bonnefoi ont déposé un projet commun pour l'ouverture d'une Maison d'accès aux droits pour tous.

Afin de soutenir cette démarche, la Ville de Lyon met gratuitement à disposition du Centre social Bonnefoi et de l'association l'Olivier des Sages des locaux situés 11 rue de Turenne à Lyon (3^{ème} arrondissement), d'une surface de 57 m².

La Ville de Lyon est locataire principal de ces locaux auprès de GrandLyon Habitat en vertu d'un bail.

Il est précisé que les biens ci-dessus sont sous mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon et que la valeur locative annuelle évaluée est de 6 300 euros.

Afin de leur permettre de poursuivre leur mission dans de bonnes conditions, il vous est soumis la signature d'un contrat tripartite de partenariat avec ces 2 associations, joint au présent projet de délibération, consenti à compter du 1^{er} décembre 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de ces associations, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ledit document ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1- Le contrat tripartite de sous mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit du Centre social Bonnefoi - sise 5 rue Bonnefoi à Lyon (3^{ème} arrondissement) et de l'association l'Olivier des Sages - sise 8 rue de l'Epée à Lyon (3^{ème} arrondissement), est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET